

SUBDIVISION ADMINISTRATIVE  
DES ILES DU VENT  
ARRONDISSEMENT DE  
PUNAAUIA

Mairie de Punaauia

Arrivé le 14-12-11

- 9 DEC. 2011

N°

SERVICE EXECUTION

Archivé

S N U TU

en séance (7) (3)

ELUS

1) Projet de délibération  
2) Éléments  
3) Réponse écrite  
4) Suivi de l'exécution

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation <b>25 novembre 2011</b>
Date d'affichage
Date de séance <b>2 décembre 2011</b>

L'an deux mille onze, et le vendredi deux décembre, à huit heures.

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Ronald TUMAHAI.

Etaient présents :

Nombre de conseillers	
En exercice	35
Présents	23
Procurations	8
Votants	31
Pour	24
Contre	7
Abstention	0

**OBJET :**

Abrogeant la délibération n° 106/2011 du 29 juillet 2011 et autorisant le maire à signer l'avenant n° 02 au marché n° MC10/050 du 20 janvier 2011 passé avec la société FIUMARELLA dans le cadre de la construction de la salle polyvalente PUNAVAI Plaine

**ACTE RENDU  
EXECUTOIRE**

Le Maire certifie sous sa responsabilité que le présent acte

A été déposé  
à la Subdivision  
Administrative  
le.....

et a été publié, affiché ou  
notifié  
le **09 DEC. 2011**

Le Maire,



Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie dans les délais légaux.

Nom - Prénom	Présent	Absent	Procuration
TUMAHAI Ronald	X		
POMMIER Aitu	X		
BARFF Oscar	X		
TURQUEM née TUPAI Sandrine		X	
ARO Dylma	X		
SALEM née STEIN Marie-Thérèse	X		
TEPAVA Wilhelm		X	
BLANCHARD Moana	X		
HARUA née TEHETIA Monette	X		
MANEA Tania		X	
LISSANT Simplicio		X	LISSANT Simplicio
ROHI Laurent	X		
TEISSIER née PAHOA Berthe	X		
VILLERET née LY WA UT Clothilde	X		
TAEA Louis		X	BARFF Oscar
LEVAUDI Franck	X		
NATUA née FULLER Hélène	X		
RICHERD née BAMBRIDGE Bellinda	X		
CHING Yves	X		
TEIKIAVAITOUA née ARAPA Chantal		X	
VAN BASTOLAER Gustave	X		
AH LO Victor	X		
RUA Antoine		X	HARUA Monette
TEURU née TAIARUI Marie-Rose		X	MAITI Mareta
MAITI Mareta	X		
TUMAHAI Hina		X	BAMBRIDGE-RICHERD Bellinda
ATAE Layana	X		
BERTHOLON Nicolas	X		
ATENI née TAPARE Marie		X	BOOSIE-HAERAAROA Auxilia
BOOSIE-HAERAAROA née NATUA Auxilia	X		
MARAMA née TEFAAFANA Claire	X		
CRIDLAND Johnes		X	HONG Madeleine
HOWELL Patrick	X		
TETARIA Charles		X	HOWELL Patrick
HONG née THOMPSON Madeleine	X		

Formant la majorité des membres en exercice.

- VU la loi n° 71/1028 du 24 décembre 1971 relative à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Polynésie française ;
- VU le décret n° 72/407 du 17 mai 1972 portant création des communes dans le territoire de la Polynésie française ;
- VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française, modifiée par la loi organique n°2007-223 du 21 février 2007 puis par la loi organique 2007-1719 du 07 décembre 2007 ;
- VU l'ordonnance n°2007-1434 du 05 octobre 2007 rendant applicable les dispositions du Code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- VU le marché de travaux n° MC10/050 du 20 janvier 2011 passé avec l'entreprise FIUMARELLA ;
- VU l'erreur matérielle de chiffrage constatée dans l'avenant n° 01 portant sur des prestations supplémentaires ajoutées au marché n° MC10/050 du 20 janvier 2011. Il convient de substituer à l'avenant n° 01 un nouvel avenant ;
- VU l'avis favorable de la commission de l'équipement et du développement communal en date du 23 novembre 2011 ;
- Après avoir délibéré, le Conseil municipal ;
- En sa séance du 02 décembre 2011 ;

ADOPTE

**Article 1** – Est abrogée la délibération n° 106/2011 du 29 juillet 2011 autorisant le Maire à signer l'avenant n° 01 au marché n° MC10/050 passé avec la société FIUMARELLA dans le cadre de la construction de la salle polyvalente PUNAVAI Plaine.

**Article 2** – Le Maire est autorisé à signer l'avenant n° 02 au marché n° MC10/050 en date du 20 janvier 2011 pour travaux supplémentaires.

Cet avenant au marché initial concerne :

- La modification du réseau d'évacuation des eaux pluviales,
- Le renforcement de murs en aggloméré pour fixation de bancs en console,
- L'ajout de plots en béton armé pour assise des structures de chauffe-eau solaires en toiture-terrasse.

**Article 3** – Est approuvé le nouveau montant du marché n° MC10/050 porté à 38.968.314 F CFP HT, soit 42.865.146 F CFP TTC (taux de TVA en vigueur, 10%). L'augmentation de la masse des travaux représente 990.790 F CFP TTC par rapport au montant initial du marché (soit + 2,37%).

<u>Tableau récapitulatif :</u>	Hors TVA	TVA 10%	TVA incluse
Montant initial du marché (tranche ferme)	38.067.596 F CFP	3.806.760 F CFP	41.874.356 F CFP
Montant de l'avenant (+)	<b>900.718 F CFP</b>	90.072 F CFP	<b>990.790 F CFP</b>
Nouveau montant du marché	<b>38.968.314 F CFP</b>	3.896.832 F CFP	<b>42.865.146 F CFP</b>

**Article 4** – La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de trois mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**Article 5** – Le Maire et le receveur municipal sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le 02 décembre 2011,  
Extrait certifié conforme au registre des délibérations



Le Maire,

**Ronald TUMAHAI**